Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 041-214101578-20260605-DEL_2026_38-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT
DE LOIR ET CHER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MUR DE SOLOGNE
SEANCE ORDINAIRE DU 4 JUIN 2026
Délibération n° 2026/38

Nombre de Conseillers :
En exercice : 19
Présents : 13
Votants : 16

L'an deux mil vingt-six, le 4 juin à 18 h 30
Les Membres du Conseil Municipal de Mur de Sologne,
dûment convoqués individuellement et par écrit,
le **29 mai 2026**,
se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des mariages,
sous la présidence de Monsieur Yves VILLANUEVA,
Maire de la Commune

Étaient présents :
M. Yves VILLANUEVA, M. Jean-Luc COUTAN, Mme Vanessa CHAUVEAU, M. Jean-Marc MAQUET, Mme Marie-Astrid FROMET, M. Michel LEFRANCOIS, Mme Sylvie CESSAC, M. Christophe COURANT, Mme Stéphanie LEPINE, Mme Karine JACQUET, Mme Edwige DO NASCIMENTO, M. Nicolas ICHE, Mme BRIEZ Sylvie.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent valablement délibérer en application de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient excusés et ont donné pouvoir :
Mme Aurélie MOREIRA a donné pouvoir à Mme Edwige DO NASCIMENTO
M. Richard BERTRAND a donné pouvoir à M. Jean-Luc COUTAN
M. Pascal PICARD a donné pouvoir à Mme Sylvie BRIEZ,

Étaient absents / excusés :
M. Thomas DARDEAU, Mme Catherine PAREY, M. Teddy LELONG

Secrétaire de séance :
Mme Edwige DO NASCIMENTO

DELIBERATION N°2026/38 : FINANCES // DEFINITION DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES AUX ASSOCIATIONS DE LA COMMUNE DE MUR DE SOLOGNE, AINSI QUE DES ADHESIONS OU DONS A DES ASSOCIATIONS EXTERNES

La commission en charge des associations pour l'attribution des subventions s'est réunie le 29 mai 2026.

La commission souhaite une répartition plus équitable selon plusieurs critères :
- Les activités proposées pour les Murois
- Les manifestations proposées dans la commune
- Le nombre d'adhérents Murois (augmentation ou diminution par rapport à l'année dernière
- L'avantage en nature dont bénéficie l'association (prêt de salle, prêt de local, prêt de matériel, …)
- L'équilibre des subventions entre les associations les « plus dynamiques »

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 041-214101578-20260605-DEL_2026_38-DE

Associations internes	Montant 2025 (rappel)	Montant pour 2026
4 S	50 €	50 €
Amis de Mur	150 €	150 €
A.S.M.	1 200 €	1 200 €
Familles Rurales	500 €	500 €
La Galoche	400 €	400 €
La Muroise	2 200 €	2 000 €
Pétanque Muroise	200 €	400 €
UNCAFN	350 €	300 €
Ensemble & Solidaire - UNRPA	500 €	500 €
SSAG' Anim	200 €	200 €
Club de Tennis	450 €	400 €
Club de Danse	300 €	350 €
Fight & Fitness academy41		50
APE	300 €	400 €

Soit un total de 6 900 €

Elle propose également les subventions aux associations extérieures à la commune, à savoir :

Associations externes	Montant 2025 (rappel)	Montant pour 2026
Prévention routière	80 €	80 €
Souvenir Français	70 €	70 €
AFM Téléthon	70 €	70 €
Sologne Nature Environnement	80 €	60 €

Soit un total de 280€

Soit un total général de 7 180 €

Le conseil municipal, entendu les propositions faites par la commission en date du 29 mai 2026, suit celles-ci et décide de l'attribution des subventions aux associations de la commune selon la répartition suivante par 13 voix pour et 3 abstentions :

Fait et délibéré le 5 juin 2026
Le Maire,
Yves VILLANUEVA

MAIRIE de MUR DE SOLOGNE (Loir-et-Cher)